

FCPE **HSBC EE ISR**

Rapport annuel du Conseil de Surveillance 2023

Exercice 2022

Le présent rapport a été élaboré sous la responsabilité du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE ISR. Il est destiné aux porteurs de parts et complète le rapport annuel effectué par la Société de Gestion sur la gestion du FCPE.

Membres du Conseil de Surveillance du FCPE

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se compose statutairement pour chaque entreprise adhérente de :

- 2 membres, salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente, élus directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

Changements et informations intéressant le FCPE

1. Changements intéressant le FCPE suite à une décision du Conseil de Surveillance (exercice 2022 – 1^{er} semestre 2023)

Votre Conseil de Surveillance vous rappelle les changements intéressant le FCPE au cours de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 :

► **Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine**

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

► **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable**

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1^{er} janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.

Cette annexe est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1^{er} janvier 2022 a été complété le 1^{er} janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

► **Mise en place du DIC en remplacement du DICI**

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

FCPE HSBC EE ISR

► **Changement de dénomination du FCPE et de ses compartiments**

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le FCPE et ses trois compartiments ont adopté le 30 décembre 2022 les nouvelles dénominations suivantes :

- HSBC EE ISR (pour HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE),
- HSBC EE ISR ACTIONS EURO (pour HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES),
- HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE (pour HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE),
- HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE (pour HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE).

► **Précision à l'orientation de gestion du compartiment**

Compartiment HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

→ date de prise d'effet : 1^{er} juin 2023

Afin de compléter l'information de l'investisseur sur la pondération cible des différentes classes d'actifs sur lesquelles le compartiment investit, a été introduit dans l'objectif de gestion du compartiment, à compter du 1^{er} juin 2023, l'indicateur de référence composite (pour information) suivant :

40% MSCI EMU (NR) + 50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STER.

Ce complément d'information est sans incidence sur la stratégie d'investissement ni le profil de risque du compartiment.

2. Autre décision du Conseil de Surveillance

► **Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a adopté son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2022.

Examen de la gestion du FCPE

1. Examen du rapport annuel du FCPE

Le rapport annuel du FCPE HSBC EE ISR est conforme aux normes et aux usages de place. Il a été certifié par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

Le Conseil de Surveillance a donné quitus à la Société de Gestion pour la gestion effectuée au cours de l'exercice 2022.

2. Examen de la gestion financière

L'examen de la gestion financière fait apparaître la situation suivante :

Compartiment HSBC EE ISR ACTIONS EURO

► Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part E	-14,60%	3,38%	11,43%
Performance de l'indice (pour information)	-12,47%	5,84%	15,92%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part F	-14,99%	1,99%	8,95%
Performance de l'indice (pour information)	-12,47%	5,84%	15,92%

► Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	19,30%	23,19%	19,73%
Volatilité de l'indice (pour information)	19,63%	23,76%	20,28%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	19,30%	23,19%	19,73%
Volatilité de l'indice (pour information)	19,63%	23,76%	20,28%

Commentaires du gérant :

Les marchés actions européens sont en repli sur l'ensemble de l'année 2022 et ceci malgré un rebond important au cours du quatrième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, les indices ont été impactés par la dégradation du contexte géopolitique avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, les strictes mesures de confinement en Chine et par les niveaux d'inflation qui ont surpris à la hausse et ont entraîné un cycle de remontée des taux plus agressif que prévu de la part de la Réserve Fédérale américaine mais aussi des autres banques centrales.

FCPE HSBC EE ISR

Les indices de confiance du consommateur et des entreprises se sont dégradés et les marchés ont craint un ralentissement marqué de la croissance économique. La persistance d'un contexte toujours instable sur le plan géopolitique, avec notamment les tensions en Mer de Chine n'ont pas rassuré les marchés.

Au cours du dernier trimestre de l'année, les marchés se sont repris avec l'espoir que le point d'inflexion de l'inflation et des politiques monétaires n'étaient plus très loin. D'autre part le ralentissement économique anticipé tardait à se concrétiser avec des résultats d'entreprises plutôt solides et supérieurs aux attentes. Enfin les espoirs d'un desserrement des contraintes sanitaires en Chine ont aussi participé à ce regain de confiance.

Sur l'ensemble de l'année l'euro a sensiblement baissé contre dollar reflétant la différence de rythme entre les Etats-Unis et l'Europe dans la mise en œuvre de politiques monétaires plus restrictives.

Dans ce contexte, ce sont les secteurs défensifs qui résistent le mieux comme l'alimentation/boisson, la pharmacie, les télécoms, les services aux collectivités ou encore l'assurance. Notons évidemment la bonne performance de l'énergie en hausse sensible mais aussi la bonne résistance du secteur bancaire soutenu par la remontée des taux d'intérêt. Les secteurs plus cycliques (auto, transport, produits de base...) et ceux inversement corrélés aux taux d'intérêt ferment la marche (technologie, immobilier, équipements de santé, distribution spécialisée, consommation durable)

Attribution de performance

Sur la période, le FCPE affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Emu.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du FCPE. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les télécoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le FCPE a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du FCPE, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous-exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les télécoms, de CNHI dans les capital goods, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Les facteurs ESG contribuent négativement à la performance relative du FCPE. En plus de l'exclusion des valeurs de l'armement et la sous-exposition aux énergies fossiles (pétrole et gaz), il faut noter que la performance des valeurs les mieux notées sur les critères ESG est inférieure à celles plus mal notées (le premier quartile ESG sous-performe largement le troisième et quatrième quartile).

Politique de gestion

Au cours de la période, nous avons cédé Siemens (Q4 ESG) au bénéfice de CNHI et Rexel. Nous avons aussi cédé Vonovia (Q4 ESG) au profit de Sanofi et ASML. Nous avons, en début d'année, allégé nos positions sur des valeurs sensibles au cycle comme Metso, Deutsche Post, Saint Gobain, Société Générale ou encore Signify et renforcé Ahold, Carrefour, Enel et Iberdrola.

Nous avons cédé Telefonica (Q4 ESG) au bénéfice de Elisa. Nous avons aussi cédé ce qui restait de notre position Atos. Philips et Cap Gemini ont aussi été cédées (Q4 ESG). Enfin, nous avons cédé Sanofi, Intesa et allégé Allianz, Enel, Axa et Publicis afin de diminuer le poids du troisième quartile ESG et nous avons acquis Bawag, Merck, Vivendi, ASR, EDP et Pernod Ricard.

FCPE HSBC EE ISR

Compartiment HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE

- Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part E	-16,59%	-15,95%	-11,06%
Performance de l'indice (pour information)	-16,35%	-15,54%	-10,41%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part F	-16,84%	-16,69%	-12,38%
Performance de l'indice (pour information)	-16,35%	-15,54%	-10,41%

- Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	7,42%	5,46%	4,54%
Volatilité de l'indice (pour information)	7,59%	5,31%	4,46%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	7,42%	5,46%	4,54%
Volatilité de l'indice (pour information)	7,59%	5,31%	4,46%

Commentaires du gérant :

Le Compartiment HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE est en permanence investi entre 90% et 95% de son encours en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le solde étant investi en titres solidaires.

D'un point de vue de comportement de marché, l'année 2022 a été caractérisée par une très forte hausse des taux d'intérêt gouvernementaux, générée par une accélération de l'inflation, et par un écartement des primes de risque crédit, majoritairement durant le 1^{er} semestre. Les banques centrales, accusées d'avoir minimisé le caractère persistant de la hausse des prix, ont cherché à se rattraper en adoptant des discours très fermes, quitte à sacrifier temporairement la croissance économique, et en montant fortement les taux directeurs. Ainsi, la Fed a procédé à 7 hausses, faisant passer les taux de 0% à 4,25%. En zone euro, ils sont passés de 0% à 2,50% en quatre fois. Tant du côté de la Fed que de la BCE, le rythme a ralenti en décembre avec 50pb de hausse contre 75pb précédemment tandis que l'inflation progressait un peu moins vite que prévu en fin d'année. Mais face à des niveaux absolus toujours élevés, les banques centrales restent décidées à poursuivre le resserrement des conditions monétaires.

Dans ce contexte, le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a maintenu une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires des banques centrales. La taille du pari a cependant été réduite en fin d'année compte tenu du niveau atteint sur les taux d'intérêt. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal.

Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la

FCPE HSBC EE ISR

part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

En terme de performance, le fort écartement des primes de risque crédit au 1^{er} semestre a été particulièrement défavorable à la performance mais l'amélioration de certains des facteurs techniques mentionnés et l'attractivité des taux de rendement du crédit par rapport aux risques sous-jacents ont permis une correction qui a joué positivement sur la performance relative, surtout au 4^{ème} trimestre. Au final, la performance brute est négative à hauteur de 17pb.

A fin décembre, la duration du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND était de 6.41, et le rendement courant de 4.13%, pour un rendement de l'indice à 3.43%.

Compartiment HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE

- Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part E	-14,22%	-5,53%	-0,60%
Performance de l'indice (pour information)	-12,90%	-5,59%	0,84%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part F	-14,65%	-6,94%	-3,05%
Performance de l'indice (pour information)	-12,90%	-5,59%	0,84%

Catégorie de parts G

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part G	-14,42%	NA	NA
Performance de l'indice (pour information)	-12,90%	NA	NA

- Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	8,66%	9,58%	8,14%
Volatilité de l'indice (pour information)	8,74%	9,31%	7,82%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	8,66%	9,58%	8,14%
Volatilité de l'indice (pour information)	8,74%	9,31%	7,82%

Catégorie de parts G

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part G	8,66%	NA	NA
Volatilité de l'indice (pour information)	8,74%	NA	NA

Commentaires du gérant :

Les marchés sont restés très volatils sur la période. La poursuite de la forte hausse des indices de prix, en raison principalement de la hausse des matières premières et des goulets d'étranglement, a forcé les banques centrales à réagir. Fini donc l'aspect transitoire de l'inflation, le durcissement des conditions de financement est annoncé et les investisseurs sont inquiets. Inquiets car la hausse des coûts de financement s'annonce brutale et importante. Enfin, inquiets car vouloir ralentir la hausse de l'inflation, expliquée principalement par un choc d'offre, en augmentant brutalement les taux courts afin de ralentir la demande, aura forcément des conséquences sur la croissance.

Face aux craintes de récession et à la conviction du dépassement du pic inflationniste, les investisseurs ont commencé à anticiper, dès octobre, un arrêt du resserrement monétaire, voire des baisses de taux dès 2023 mais ont été rattrapés en décembre par des discours très peu accommodants des banquiers centraux. Ces derniers ont par ailleurs martelé qu'il sera nécessaire de poursuivre le resserrement monétaire en 2023 pour faire face à une inflation qui reste trop élevée et qui ne devrait pas revenir à sa cible (autour de 2%) avant 2024 voire 2025.

Dans ce contexte de résurgence des scénarii de stagflation (inflation élevée et croissance faible), la confiance des consommateurs s'effrite et l'aversion pour le risque domine, pesant sur l'évolution de l'ensemble des classes d'actifs : actions et taux.

Néanmoins, en dépit du contexte, les entreprises délivrent toujours des messages plutôt confiants et la croissance des profits n'a été que modérément révisée par les analystes.

Sur la période, les marchés actions américains (MSCI US NR en devise locale) se sont donc repliés de près de 20%, les actions émergentes (MSCI Emerging Markets NR en devise locale) de plus de 20% et les actions de la zone Euro (MSCI Emu NR en Euro) de 12.5%. A contrario, les actions anglaises ont bien résisté et affichent une performance de plus de 7% en devise locale.

Le durcissement agressif des conditions monétaires des banques centrales afin de juguler l'inflation a fortement pesé sur les actifs obligataires. Les indices obligataires affichent des baisses dignes des marchés actions et la volatilité sur cette classe d'actifs a explosé. Les obligations des Etats de la zone Euro affichent une chute de 18.5% et les obligations de l'Etat américain, près de 12.5%. Les écarts de rendement des obligations d'entreprises vis-à-vis des obligations d'Etats se tendent, expliquant des performances de -14.2% en dépit de sensibilités bien moindres. Même les indices des obligations indexées sur l'inflation sont en baisse sur la période en raison d'une hausse des taux réels bien supérieure à la composante inflation. Enfin, la hausse importante des taux nominaux a été supérieure sur la partie courte de la courbe par rapport à la partie longue, produisant un aplatissement de cette dernière.

Allocation sur les marchés Actions :

Le Compartiment a entamé la période avec une exposition aux marchés actions d'environ 43%. Nous avons diminué notre exposition sur les marchés avec la guerre en Ukraine pour adopter une position plus en accord avec la dégradation du contexte économique. Nous avons accompagné cette baisse tout au long de l'année même si sur la fin de période l'aversion pour le risque a sensiblement baissé suite au retournement de la dynamique sur l'énergie en Europe et la moindre pression sur l'inflation.

Au 30 décembre 2022, l'exposition actions du portefeuille est proche de 38.5% de l'actif.

Investissements sur les marchés actions :

La poche actions est composée de l'OPC Hsbc Sri Euroland Equity qui sélectionne les valeurs pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et pour leur qualité financière ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement 23% de Hsbc Sri Euroland Equity et 15.5% d'actions via l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Allocation sur les marchés de taux :

Le Compartiment a débuté l'année 2022 avec une exposition modérée sur la poche taux. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires sur l'année car les taux de rendement

étaient toujours à des niveaux extrêmement bas au regard de la hausse de l'inflation. Au sein de ces actifs obligataires, une préférence pour les obligations privées a été maintenue tout au long de l'année. Passées les tensions sur les 9 premiers mois, ces dernières ont en effet été soutenues par une accalmie sur les matières premières, une amélioration de la dynamique économique et de nouveaux flux suite à une moindre volatilité sur les taux d'intérêt.

Au 30 décembre 2022, l'exposition obligataire du Compartiment HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE est d'environ 61.5% de l'actif.

Investissements sur les marchés obligataires :

La poche obligataire est composée de l'OPC Hsbc Sri Euro Bond qui privilégie les obligations émises par les sociétés ou les pays qui satisfont à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement 17.8% de Hsbc Sri Euro Bond et 43.7% via l'investissement dans l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Investissements sur le marché monétaire :

Nous avons utilisé le monétaire de manière modérée au regard de la faiblesse des rendements proposés. Celui-ci a été le réceptacle de notre prudence sur les actions tout au long de l'année. Cet actif permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise l'OPC suivant :

- Hsbc Monétaire Etat

Au 30 décembre 2022, nous en détenons environ 2.3% en considérant également la part dans l'OPC Hsbc Sri Moderate.

Investissements sur les titres solidaires :

La poche solidaire a oscillé entre 5 et 10% de l'actif. La distribution des 4 titres solidaires au 30 décembre 2022 s'effectue approximativement de la façon suivante :

- ✓ ADIE : 3.2% de l'actif
- ✓ Habitat et Humanisme : 3% de l'actif
- ✓ SIFA : 0.25 % de l'actif
- ✓ SI : 0.95 % de l'actif

3. Examen de la gestion administrative

La gestion administrative a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion administrative est satisfaisante notamment dans le domaine de l'information des porteurs de parts, le suivi des opérations sur titres et les informations juridiques.

4. Examen de la gestion comptable

La gestion comptable a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion comptable est satisfaisante.

Il est rappelé que les comptes annuels du FCPE ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

La valorisation des titres est effectuée selon les normes et les usages en vigueur.